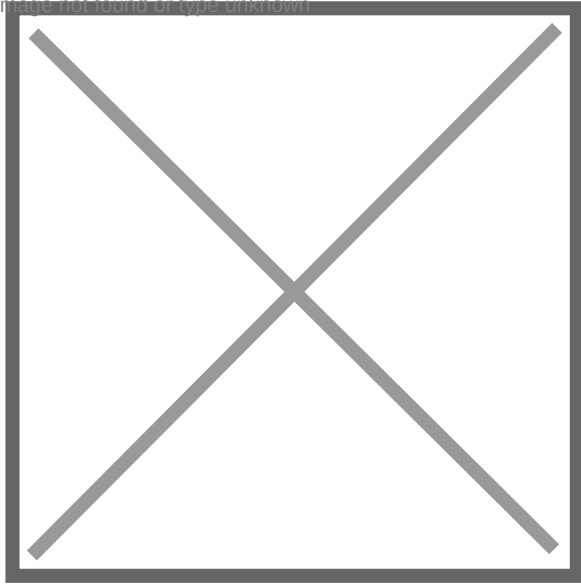


Image not found or type unknown



Père biologique connu après 28ans

Par **Mangre**, le **12/02/2010** à **11:22**

Bonjour,

J'ai appris l'existence de mon père biologique après mes 28ans... Y a t'il encore quelque chose que je peux faire face à la justice ? Quelqu'un sait pourquoi la limite est fixée à 28ans ?